

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 47 (1909)  
**Heft:** 51

**Artikel:** L'apprèti pharmacien  
**Autor:** Emile  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-206505>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),

E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement

à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## SERVICE GRATUIT

du journal, durant le mois de **Décembre**  
1909, aux nouveaux abonnés d'**UN AN**, à  
partir du **1<sup>er</sup> JANVIER 1910**.

## LE BON VIEUX TEMPS ?

Les procès-verbaux des Consistoires — ces tribunaux des mœurs institués par les Bernois — ne sont pas toujours d'une lecture bien attachante; mais on y trouve ça et là des détails curieux sur les habitudes, la vie intime de nos ancêtres, aussi bien que sur le rigorisme en toute matière de leurs seigneurs et maîtres. Ce qui suit est extrait de quelques pages du registre de la Vénérable Chambre du Consistoire de Montreux, années 1731 et 1732.

Il arrive, dit ce document, que les épousés, le premier dimanche après leurs noces, affectent toujours de venir fort tard dans le temple, ce qui cause un grand scandale, distraisant par ce moyen le peuple de l'attention qu'il doit avoir à ce qui lui est lu et prêché. — Aussi la Vénérable Chambre ordonne-t-elle que « les contrevenants seront châtiés comme scandaux ».

Le 2 mai 1732, « Jean, fils de David Talon, a été exhorté de dire dans quelles vues il fréquente si souvent chez les Chevailey, si c'est en vue de mariage ou non, répond qu'il n'y a jamais pensé, partant lui est enjoint de quitter cette maison, puisque cela cause du chagrin à ses gens ».

Le 14 décembre 1731, une amende est infligée à M<sup>me</sup> la châtelaine de Joffrey et à M<sup>le</sup> de Rovréaz, pour avoir transgressé le mandat de Réforme en portant des « robes volantes ».

A la même date, le garde du Consistoire dénonce la veuve Elisabeth Dubochet, de Chailly, coupable de porter un collier de grenats. Condamnée à une amende, la bonne dame parvient à intéresser à sa cause M. le bailli de Gingins, au château de Chillon. Elle obtient de lui une lettre demandant à la Vénérable Chambre « si vraiment le collier de la susdite est contraire au mandat souverain, et suspendant le jugement jusqu'à plus d'éclaircissement ». Appelé à examiner les grenats, un joaillier atteste qu'ils ne sont qu'une imitation. « Ce ne sont pas les mêmes ! » proteste le garde : « Ceux qu'elle portait étaient véritables ! » Mais M. le bailli donne raison à M<sup>me</sup> Dubochet, si bien qu'elle est libérée « en payant les frais qu'elle s'est attirés elle-même ».

Du 22 février. — « Esther M., habituée à Planchamp, verbalement citée à cause de sa mauvaise conduite, ne daigne comparaître, quoique proclamée. L'officier relate qu'en la citant elle a juré par le diable qu'elle ne paraîtrait pas. La V. Chambre ordonne aux deux officiers de l'aller saisir où qu'ils la puissent trouver rièr ce lieu pour la conduire en prison au Châtelard. »

Du 2 mai 1732. — Castellaz et Pierre-Fran-

çois Baljean, pour avoir travaillé le dimanche, sont emprisonnés « six fois 24 heures et nourris à pain et à eau. »

« Comme on a acheté de faire subir le châtiment imposé aux phanatiques Beljean et Castellaz, a été convenu d'écrire à LL. EE. du Sénat, sous les auspices du Seign<sup>r</sup> Baillif, et de leur exposer la manière dont on y a procédé, et que nonobstant cela, ils continuent à travailler le dimanche. »

Du 31 8<sup>bre</sup> 1732. — « Le garde Dufour de Charnez a rapporté que dimanche matin, au temple, durant la lecture, la femme de Claude Degard de Clarens n'a fait que causer, même à haute voix, avec une autre que le garde n'a pas bien connue. Sera partant citée p<sup>r</sup> la quinzaine. »

Du 9 janvier 1733. — « L'officier Cochard rapporte que le soir du bon An, Anthoine L. était au logis, ayant du vin et proférant des jurements et que, le voulant reprendre, il lui répondit : « Je jureray quand il me plaira et je demande pardon à Dieu quand il me plaira. — A été convenu de le citer p<sup>r</sup> la quinzaine. »

Du 23 janvier. — Comparaît le susdit Anthoine C., de Chernex. — « En conséquence de son aveu et de la douleur qu'il témoigne, comme aussi eu égard à sa pauvreté et que c'est la 1<sup>re</sup> fois, il est libéré moyennant une bonne réprimande. »

Pour avoir répondu un peu vivement aux gardes, d'autres s'en tirèrent moins aisément. Mais aussi, ces officiers du Consistoire se rendaient insupportables à la population, tant et si bien que la plupart résignaient leurs fonctions au bout de peu de temps ; le registre mentionne fréquemment leur remplacement.

Le serment que prenaient les gardes en entrant en charge nous renseigne abondamment sur la nature de leur besogne. On y voit aussi combien étaient encore vivaces les pratiques superstitieuses d'avant la Réforme. En voici un extrait :

« Vous jurerez :

1<sup>o</sup> de révéler tous ceux qui vont aux messes et bénissions, qui cachent le pain de la S<sup>te</sup> Cène pour l'employer à des usages superstitionnels ;

2<sup>o</sup> de rapporter ceux qui vont aux devins et aux enchanteurs, lors qu'ils ont perdu quelque chose, qui se servent de charmes pour guérir gens ou bêtes ;

3<sup>o</sup> de rapporter ceux qui jurent, blasphème, qui jouent aux jeux défendus de cartes et de dés, ceux qui par trop s'entre chargés de vin ont perdu l'usage de la raison ;

4<sup>o</sup> d'entrer dans les deux logis publics, toutes les fois que vous ferez la ronde pendant le prêche et le catéchisme, de visiter les chambres et de rapporter ceux qui s'y trouveront, de monter dans les maisons où il y a le bouquet (les cabarets) lorsque vous entendrez du bruit en passant ;

5<sup>o</sup> d'admonester les pères et mères, surtout d'envoyer diligemment leurs enfants, serviteurs et servantes aux prêches et catéchismes, de rapporter ceux qui ne fréquentent que rarement les saintes assemblées, etc.

Comme le montre l'article 4<sup>me</sup>, il n'y avait vers 1730 que deux hôtelleries dans la contrée de Montreux. Plus nombreux étaient les cabarets. C'est ainsi que, en décembre 1730, le Consistoire cite par devant lui Jacques Chevalley, de Brent; la veuve Monnet, du Chêne; la veuve Rambert, de Clarens; J.-L. Dufour, de Salles; et les sieurs Jean Moret, Jean Liaudet, Adam Rey, Jacques Roud, et leur enjoint « de ne donner aucun vin ni heures indues, surtout le samedi et dimanche soir, excepté aux étrangers. »

De tout ceci est-il besoin de tirer la philosophie, et les Montreusiens ne nous riraient-ils pas au nez si nous demandions combien d'entre eux regrettent le soi-disant « bon vieux temps ? »

V. F.

**Sans réplique.** — Un professeur de Lausanne entendit un soir, de l'endroit où il se trouvait, une dispute assez vive. Les gros mots pleuaient, sans que les interlocuteurs (deux, pas davantage), parvinssent à se réduire au silence. Enfin l'un d'eux, à bout d'arguments, laissa échapper cette exclamation : « Vas donc te coucher, atome imprévu ! »

L'effet fut instantané et le bruit des voix cessa comme par enchantement. Le coup avait porté juste et inspiré du respect, sans doute, à celui des deux qui ne comprenaient pas le sens de ces mots si bizarrement accouplés.

## L'APPRETI PHARMACIEN

On apothiquie, pliés dè malice

Avâi ein cage, dein se n'offise,

Aon petit étaïairû

Rodzo coumès lo fû.

Et lè z'élants irant rudo benèze

Quand vilhiant la bita galèze

S'évertua à grapelhi

Dès son tambou que fasâi veri.

Or, on dzo, Jules, gros païsan,

D'esprit on poû pésan

Tot intriguâ p<sup>r</sup> ci l'affère

Sé fâ dinse à l'apothiquière :

« Mâ, quiinne éstrandie bîe éin vò ique,

Que fâ veri clilia mécanique ?

— N' bite ? vo m'amusa !

Que repond noutron farceu, sède-vô pas ?

Lès aon apprèti pharmacien,

Que jè dû sti tzautein,

Je verè po fère lès pilules.

— Pas moian, que repond Jules,

Ah ! lès dinse que vò coumécidès, Monsu !

— Eh ! bin sù !

• • • • •

Bon ! quauquies annâis

S'étiont passâis,

Quand aon vretablio apprèti

Pô parfère son metî

Eintrès dês clilia pharmacie.

L'irès se rodzo que lès sies (soies)

Daon caïon dês la Broulhie<sup>1</sup>.

Jules, qu'avâi fauta d'oulhie

Pô son vi, revint à la boutequa.]

L'etiairû ne lâi irès pequa,

Mâ, ein vilhiès ci espèce d'English

Avoué sès grand pâ, sès phellion, sâ barbiche,

<sup>1</sup> Allusion aux pourceaux de Payerne.

<sup>2</sup> Sorbier, aux grains rouge vif.

Aste rodzo que daou timo,  
Je crâi po su que lè lo mimo  
Que l'avâi vu lo premi coû,  
Et lâi dit dinse : « Et ton tambou ?...  
Tès sovein-tou quand te lâi verivé,  
Que tot le mondo tès guegnivé ?  
Ti veginâi rudo gros, me n'ami !  
— Mâ, mâ, mâ ! fâ lou comi,  
Que volhâi-vo mère dere ?  
— Oh ! ne tès fo pas de ma pere !  
Dit Jules, et ne fâ pas té ge de lâou,  
T'êis recogâins prau  
Avoué ta tignasse rodze !...  
Salut ! m'ein vé pourdzi ma modze.

EMILE DAO TZALE.

**Au feu !** — A minuit, la cloche d'alarme annonce un sinistre : le feu a éclaté au village voisine.

Un pompier, attardé à l'auberge, court, avant de partir, avertir sa femme. Celle-ci, lasse de l'attendre, s'était endormie de mauvaise humeur :

— Jeannette, il brûle à X !

— C'est bien ton dam ! lui répond-elle, si tu venais te coucher aux heures, ça n'arriverait pas.

### SOUS LES DRAPEAUX

SOUVENIR D'UN NONAGÉNAIRE

Il y a quelques semaines, est mort à Echandens, à la fabrique de chocolat Kohler, dont il était le doyen d'âge et aussi le plus ancien des employés, M. François Buttizac, grand-père de notre confrère M. Gustave Dubois, rédacteur du *Nouvelliste*.

Nous devons à l'obligeance de ce dernier quelques notes intéressantes sur les souvenirs militaires de ce respectable vieillard, à qui la mort impitoyable n'a pas voulu donner la satisfaction bien méritée de célébrer son centenaire.

François Buttizac, était né le 10 mars 1812, à Corseaux sur Vevey. Il fut longtemps vigneron du colonel Nicollier, chez qui il se signala par sa probité, par l'ardeur et la conscience qu'il apportait à l'accomplissement de sa tache.

François Buttizac reçut à deux reprises, de la Confrérie des vignerons, en 1845 et 1854, des diplômes témoignant de sa « supériorité dans l'art du vigneron ».

Dans la maison Kohler, où il entra plus tard, ses précieuses qualités de travail et d'honnêteté, ainsi que sa grande modestie, furent très appréciées. Il était tout à fait de la maison. Mais il usa toujours avec une extrême discrétion de la reconnaissance méritée que lui témoignaient ses patrons, et bien qu'arrivé à l'âge où ceux-ci lui firent comprendre que le repos était son droit, il fut, tant que cela lui a été permis, l'un des premiers et des derniers à l'atelier; et il savait toujours trouver quelque utile emploi des forces bien modestes que lui avaient laissées les années.

Voici donc, tels qu'ils le contaient à ses petits-enfants, les souvenirs militaires de ce brave homme.

François Buttizac fit la campagne de 1833 à Bâle, celle de 1838, et enfin le Sonderbund de 1847.

Malgré son grand âge, ses souvenirs militaires étaient encore assez précis.

Autrefois, dès l'âge de 17 ans, les jeunes gens valides étaient astreints à faire l'exercice huit dimanches par an, sous les ordres du sous-commis d'exercice. Il s'agissait donc de mettre de bonne heure de l'argent de côté pour s'acheter son fusil, un schako et une giberne. François Buttizac, qui habitait alors Corseaux, où il était domestique-vigneron, fit comme les autres et pendant deux ans exerça le dimanche matin.

En 1833, il fit l'*Avant-Revue* et, par un zèle qu'on ne retrouverait probablement plus aujourd'hui, se fit équiper au complet pour la Revue, bien qu'il ne fut pas obligé d'y assister.

Le tailleur Ellés, à Vevey, lui fit pour 70 francs une belle tunique bleue à pans et à parements rouges, un rang de boutons, puis une veste de petite

tenue, trois paires de pantalons, une blanche, une bleue et une de triège, avec trois paires de guêtres assorties, un superbe bonnet de police. Toute cette garde-robe se serrait dans le sac.

Vint la *Fête des Vignerons*, au commencement d'août 1833, pour laquelle on leva un petit contingent de volontaires. François Buttizac, saisissant cette occasion de mettre son bel uniforme tout flamboyant neuf, se fit inscrire.

On était presque à la veille de la Fête.

Une nuit, vers une heure du matin, un ami, Auguste Delafontaine<sup>1</sup>, qui était régent de l'école enfantine de Vevey, vint frapper à mes volets et me dit :

— Dis donc, François, je viens te prévenir ; ça va mal du côté de Bâle ; vous devez vous trouver à 3 heures après-midi sur la place du Marché. As-tu tout ce qu'il te faut ?

— Il ne me manque pas une aiguille, je suis prêt.

A 3 heures après-midi, la 3<sup>e</sup> compagnie du bataillon Berney se réunissait à Vevey sous les ordres de son chef, le capitaine Bourcart de St-Léger.

La fête risquait d'être gâtée ; une trentaine d'hommes qui devaient y figurer avaient reçu l'ordre de partir. Mais on s'arrangea facilement ; des soldats de la réserve s'offrirent pour remplacer les figurants de la fête et c'est eux qui partirent avec nous.

Le premier jour, on alla coucher à Mézières ; de là, on se rendit à Payerne, où le bataillon fut rassemblé. On nous distribua les capotes et un brassard, c'était l'Etat qui les fournit ; le commandant Berney nous fit prêter serment de fidélité au drapeau. Cette scène est restée bien gravée dans ma mémoire : le bataillon avait formé le carré, le drapeau au milieu ; on nous avait fait mettre nos képis au bout de la bayonnette de nos fusils. Après la lecture de la formule du serment, tous levèrent la main droite en disant : « Je le jure ! »

On partit ensuite pour Morat, puis pour Gumiñen, où l'on séjournait deux jours. Nous étions logés chez un très riche paysan, propriétaire d'un gros domaine, et qui avait à son service plusieurs domestiques.

La fantaisie nous prit de faire voir à ces jeunes Bernois comment on fauchait au bord du Léman. Le lendemain de notre arrivée, nous allions faucher à 3 heures du matin. Les pauvres domestiques, qui se trouvaient au bas de leurs andins, furent en peu de temps rattrapés et dévancés par les militaires, qui avaient pourtant quelques lieues dans les jambes. Le patron fut si enchanté qu'il nous offrit à chacun 100 francs par an comme domestique. Mais nous préférions les bords de la Veveyse à ceux de la Sarine.

De Gumiñen, notre troupe partit pour Berne. Là, je fus logé avec un camarade chez un petit tailleur qui, n'ayant que son lit, nous le céda pour la nuit, tandis que lui et sa femme travaillaient dans la chambre même où nous dormions.

On passa l'Aar sur un bac.

Bientôt après, la troupe des figurants qui était partie le lendemain de la fête et avait fait le trajet de Vevey à Berne sur deux grands chars à échelles, nous rejoignaient. Ils avaient échangé leurs chars contre des bateaux et descendaient tranquillement l'Aar ; nous étions près d'Aarau. Là, les remplaçants sortirent des rangs ; les nouveaux arrivants prirent leur place. Nous nous sommes séparés, les remplaçants allant reprendre les chars à échelles à Berne, nous, continuant sur Aarau, puis Stein sur le Rhin. Les chœurs de la *Fête des Vignerons*, qui venait d'avoir lieu, retentissaient dans les rangs.

A Stein, on nous fit aiguiser les bayonnettes de nos fusils et le commandant nous fit une théorie sur la marche en avant, bayonnette croisée. On passa par Prattelen, où, quelques jours avant, avait eu lieu un combat dont les traces étaient visibles contre les murs des maisons, criblés de balles, puis à Liestal.

Enfin, on nous fit entrer à Bâle. Tout était terminé et il ne fut pas nécessaire de marcher bayonnette au canon. L'entrée se fit tambours battant. Nous étions bien là une dizaine de bataillons, notre séjour dura 8 à 10 jours, pendant lesquels on faisait la manœuvre et le service de garde.

Des troubles ayant éclaté du côté de Neuchâtel, on nous signa une feuille de marche pour la Chaux-de-Fonds.

Nous voilà donc en route par le Jura bernois. A

<sup>1</sup> Auguste Delafontaine était le père de M. Delafontaine qui fut libraire à Lausanne, associé de Rouge.

Il était le grand-père, sauf erreur, de Henri Delafontaine, de la pharmacie populaire du Grand St-Jean, à Lausanne.

Reconvilier, arrêt du 8 au 12 septembre. Enfin, un ordre de rentrer nous parvenait. Le retour s'effectua par Payerne, où nous étions attendus par ceux qui nous avaient si bien hébergés à notre premier passage.

Le trajet de Payerne à Moudon s'effectua par une pluie battante ; nos capotes furent si bien percées par l'eau, qu'elles déteignirent sur notre buffetière blanche, qui fut complètement abîmée.

Aux environs de Mézières, le bataillon fut dispersé. Le commandant Berney, après nous avoir souhaité un bon retour dans nos foyers, partit avec la compagnie de Morges, dans la direction de Lausanne, tandis que les Veveysans se dirigeaient sur Chexbres.

A Chexbres, je trouvais mon frère qui était venu à notre rencontre, mais c'est à peine si je fis attention à lui ; la vue du lac nous avait complètement grisés ; ce n'était pas de l'enthousiasme, mais du délire. Il semblait qu'il y avait des années que nous l'avions quitté.

Peu après, nous arrivions à Vevey et notre compagnie était licenciée.

\*

C'est en 1834 que je fis mon école militaire.

Peu de temps avant d'entrer au service, je tombais malade ; mon père alla trouver le capitaine de ma compagnie et avec une déclaration du Dr Liaudet père, j'obtins un congé de 40 jours.

A l'expiration de ce congé, je pris l'omnibus et me voilà arrivé à Lausanne ; je me rends directement à la caserne de la Cité. La troupe était à l'exercice. Je pose mon fourrément et je me rends à Montbenon où se trouvait le bataillon. Je m'installais tranquillement sur un des talus et je regardais manœuvrer un peloton, lorsque le colonel Begos vint me demander ce que je faisais là. Je lui expliquai mon cas. « C'est bon, nous verrons ça », fut toute sa réponse.

Le lendemain, on me signifiait que j'étais licencié, le colonel ne voulait pas une recrue « qui ne connaît pas les premiers principes. »

J'allai trouver le sergent-major Espérandieu et je le priaï de m'accompagner auprès du colonel Begos.

C'était un homme rude, sans façon, que ce colonel ; il me déclara que je n'avais qu'à m'en aller ; qu'on ne pouvait tout recommencer pour un retardataire.

Alors, je me fâchai : « J'en sais davantage, fis-je, que tous les hommes de la compagnie. Depuis l'âge de 17 ans, je manie un fusil ; j'ai fait la campagne de Bâle. »

— Ah ! tu as fait Bâle, petit, c'est bien, tu peux rester, répliqua le colonel en tournant les talons.

Je fis donc mon école, 25 jours, s'il me souvient bien. On manœuvrait à Montbenon et au bois de Sauvabelin, où l'on faisait surtout du service de garde.

**Faut le temps.** — Parlant du lutteur Antonitch, qui, dimanche dernier, à Tivoli, a été vaincu par Armand Cherpillod, et considérant sa grande taille, le « papa Geintz » disait à quelqu'un avec sa malicieuse bonhomie :

« Pour sûr, en voilà un que son père et sa mère n'ont pas fait pendant que le lait était sur le feu. »

### LA VACHE ENRAGEE

La « vache enragée », c'est le nom populaire de la misère ou tout au moins celui des mauvais jours.

Il est des gens qui estiment qu'il faut absolument passer par là pour devenir un homme de volonté, pour mettre en jeu toutes les facultés que nous avons en nous. Il n'est point mauvais, sans doute, à un jeune homme particulièrement, de prendre contact avec les soucis et les revers de l'existence ; mais ce n'est pas absolument nécessaire. Combien en est-il à qui, certes, les épreuves n'ont point manqué et qui n'en ont pas pour cela valu mieux que d'autres, plus favorisés.

Dans son gros bon sens, Francisque Sarcey écrivit un jour à ce sujet :

« Je crois, certes, que la richesse (surtout quand elle est énorme) n'est pas une bonne nourrice du génie ou plus simplement du ta-